

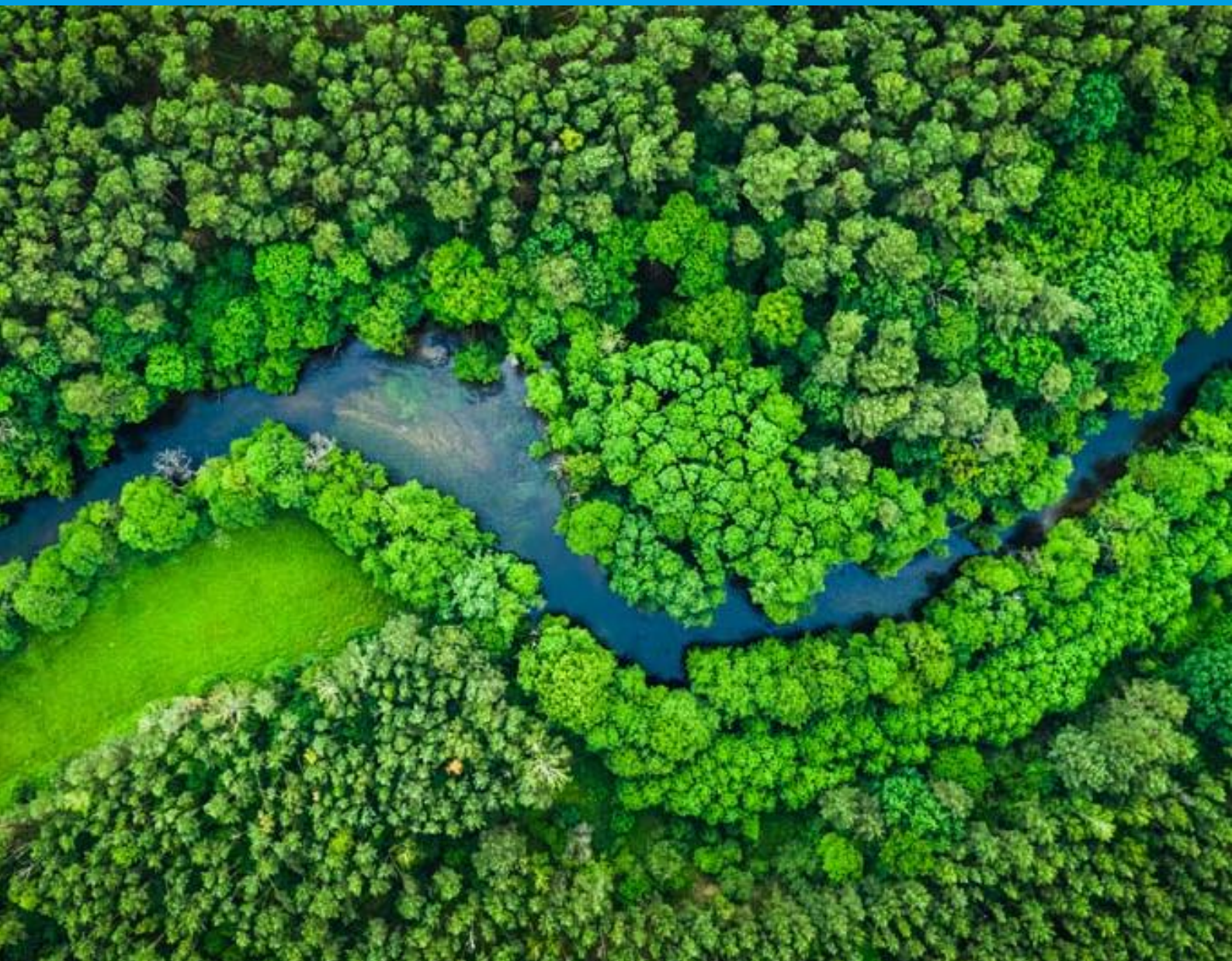
Communication promotionnelle à destination des non-professionnels

CPRam L'avenir est notre présent

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.
Ce fonds n'offre pas de garantie de performance ou de capital et présente un risque de perte en capital.

CPR Invest – Climate Action

Investir, c'est aussi agir



Le changement
climatique :
enjeu central du
21^{ème} siècle

Un fonds actions
internationales
multi-secteurs

Une sélection des
entreprises les plus
engagées dans la
transition bas carbone

Agir maintenant pour le climat, c'est agir pour le futur de l'humanité

La température terrestre se réchauffe à une vitesse sans précédent. **Les neuf dernières années ont été les plus chaudes enregistrées depuis l'ère préindustrielle**, et 2023 arrive en tête du classement¹.

Alors que les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent en fréquence et en intensité, les conséquences sur la vie humaine et les écosystèmes naturels pourraient devenir irréversibles si rien n'est fait².

Les entreprises et gouvernements ont un rôle central à jouer

L'ONU a fait du climat l'un de ses Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030. Et, bien que des plans de financement importants pour lutter contre le changement climatique aient été signés par les États, les mesures annoncées dans les politiques, les stratégies et la planification nationales demeurent encore insuffisantes.

Le réchauffement climatique et l'augmentation mondiale des émissions de gaz à effet de serre sont en grande partie liés à l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) pour les habitations, les usines et les transports².

Les entreprises sont donc au premier rang de la lutte contre le réchauffement climatique et doivent engager les efforts nécessaires pour réformer leurs activités.

CPRAM, engagé en faveur du climat

L'action climatique est un enjeu prioritaire des prochaines décennies. L'Accord de Paris formule l'objectif de contenir la hausse mondiale des températures à 2°C sous les niveaux préindustriels et de fournir les efforts destinés à réduire encore cette hausse à 1,5°C.

C'est pourquoi CPRAM est engagé depuis 2018 sur les enjeux environnementaux au travers d'une gamme climat représentant 4,1 milliards € d'encours sous gestion³.

1. Organisation Météorologique Mondiale, Rapport sur l'état du Climat, janvier 2024. – 2. GIEC, « 6^{ème} rapport d'évaluation », mars 2023. – 3. Les fonds sont : CPR Invest Climate Action, CPR Invest Climate Action Euro, Amundi CPR Climate Action, LCL Compensation Carbone Actions Monde et Euro, CPR ES Action Climat, CPR Invest Climate Bonds Euro, CPR Invest Climate Ultra Short-Term Bond, CPR Invest B&W Climate Target 2028 I & II, CPR Invest B&W Climate Target 2027, LCL Compensation Carbone Multistratégies au 30/06/2024.

Le réchauffement de la planète provoque des changements généralisés dans l'ensemble du système climatique



+1,2 °C

par rapport à la fin
du XIX^e siècle¹



+9,4 cm

Élévation du niveau
des mers de 1993 à 2023²



332

Catastrophes
naturelles en 2023³



> 160 Md\$

Coûts annuels d'adaptation
pour les pays en
développement d'ici à 2030⁴



3,3 à 3,6

milliards de personnes
vulnérables au
changement climatique¹



8%

des terres cultivables
perdues d'ici la fin du
siècle¹

1 – GIEC, « 6^{ème} rapport d'évaluation », mars 2023. – 2. Donnée moyenne satellites de la NASA, 2024 – 3. Swiss Re Institute, sigma 01/2024, p31 <https://www.swissre.com/institute/research/sigma-research/sigma-2024-01.html> – 4. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Adaptation Gap Report, 2022.

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPRAM

CPR Asset Management | Société Anonyme au Capital de 53 445 705 euros — 399 392 141
RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n°GP01-056 | 91-93, boulevard
Pasteur - CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - Tél. : 01.53.15.70.00

CPR Invest – Climate Action a pour objectif de surperformer les marchés actions internationales sur le long terme (au minimum cinq ans) tout en visant à avoir impact indirect sur le climat, en investissant dans des entreprises qui s'engagent dans un processus de transition énergétique et écologique¹ quel que soit leur secteur d'activité (sauf énergies fossiles) et leurs pays. Le fonds s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation en lien avec l'Accord de Paris

Afin d'encourager la transition dans les secteurs à fort impact climatique (HCIS), une contrainte supplémentaire a été introduite par Amundi : le poids des HCIS du portefeuille doit représenter au minimum 75% du poids des HCIS de l'indice de référence.

Pour sélectionner les entreprises détenues, le fonds s'appuie notamment sur les données du CDP, une organisation non-gouvernementale reconnue

spécialisée dans la fourniture d'informations relatives à l'environnement.

Par ailleurs, il intègre une approche supplémentaire afin de ne pas financer les mauvaises pratiques en excluant les entreprises ne répondant pas aux critères ESG² tels que définis selon une méthodologie interne ou faisant l'objet de controverses.

Enfin, l'équipe de gestion du fonds s'engage à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 20% par rapport à son indice comparatif³ et s'inscrit dans l'ambition Net Zero⁴ d'Amundi.

En complément, la société de gestion s'engage à financer des projets de compensation carbone certifiés (ex : préservation forestière, source alternative au charbon...) à hauteur des émissions carbone du portefeuille⁵.

1 – Le détail de la politique d'investissement responsable de l'OPC (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein de son « code de transparence » disponible sur <https://cpram.com/fr/fr/particuliers> 2 – Des informations sur les aspects liés au développement durable sont disponibles sur le site <https://www.cpram.fr/particuliers/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. Il n'y a aucune garantie que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds. 3 – Contraintes internes susceptibles d'être modifiées sans préavis et ne sauraient être considérées comme une vision à long terme de l'exposition, des limites et/ou des risques du portefeuille. L'indice utilisé est le MSCI ACWI. Veuillez-vous référer à la note complémentaire relative au MSCI dans le prospectus du fonds. 4 – La réduction des émissions au niveau du portefeuille ne garantit pas des réductions dans l'économie réelle. La réalisation de l'objectif Net Zero dépend également de facteurs exogènes qui ne sont pas sous le contrôle direct des investisseurs. Si l'économie réelle ne se décarbone pas, l'objectif global de l'ambition Net Zero ne sera pas atteint. Des émissions Net Zéro de gaz à effet de serre sont atteintes lorsque les émissions résultant de l'activité humaine sont équilibrées globalement par des absorptions sur une période spécifiée. Objectif Net Zero d'Amundi : -30% sur 2019-2025 & -60% sur 2019-2030 en intensité carbone. 5 – La compensation de l'empreinte carbone de l'OPC peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion compense uniquement les émissions carbone liées aux OPC d'actions, ou titres d'entreprises détenus par l'OPC et non celles liées aux autres actifs financiers détenus par le fonds (produits dérivés). L'objectif est de financer des réductions ou sequestrations de gaz à effet de serre.

Philosophie d'investissement

Allier performance financière et décarbonation



Nous construisons un portefeuille de **conviction** visant un impact sur le climat en accompagnant les entreprises engagées dans une transition vers une économie bas carbone

L'investissement à impact, tel que nous le concevons, vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le fonds n'a pas d'impact direct sur l'environnement et la société, mais que le fonds vise à sélectionner et à investir dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, en suivant des critères précis définis dans la stratégie d'investissement du fonds.

RISQUES PRINCIPAUX

- Risque de perte en capital
- La société de gestion peut ne pas retenir les placements les plus performants du fait notamment des filtres inhérents à sa stratégie climat
- La variation du cours des actions (y compris pour les petites capitalisations) peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds
- En raison de sa composition et de sa stratégie, le fonds peut connaître une volatilité élevée, ce qui peut entraîner, sur de courtes périodes, des fluctuations de la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse

Se référer au DIC et au prospectus pour la liste complète des risques

AVANTAGES

- Une thématique qui contribue à accompagner la transition climatique
- Un univers d'investissement large couvrant tous les pays et multi-secteurs sauf énergies fossiles
- Une sélection de valeurs fondée sur une approche responsable et qui reflète les plus fortes convictions de l'équipe de gestion
- Un processus de gestion visant la réduction de l'empreinte carbone du fonds par rapport à son indice

Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPR INVEST - CLIMATE ACTION

CARACTERISTIQUES GENERALES (1)	
Forme juridique	Compartiment de Sicav de droit luxembourgeois
Société de gestion	CPR Asset Management
Durée de placement recommandée	supérieure à 5 ans
Classification SFDR (2)	Article 8
Type de gestion	L'OPC est géré activement
Indicateur de référence	Aucun (fonds non benchmarké) Indicateur utilisé a posteriori à titre de comparaison et, le cas échéant, pour calculer la commission de surperformance : MSCI All Country World Index (MSCI ACWI)
Eligibilité PEA	Non

CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE CPR INVEST - CLIMATE ACTION - A EUR - Acc (1)			
Code ISIN	LU1902443420	Date de création	07/12/2018
Devise de la part	EUR	Affectation du résultat	Capitalisation
Fréquence de valorisation	Quotidienne	Heure limite de réception des ordres	14h00
Minimum de souscription initiale / suivante	1 fraction de part/action / 1 fraction de part/action		

1.Ces informations doivent être complétées par le DIC ou le prospectus disponible sur le site internet www.cpram.com ou sur simple demande auprès de CPRAM.

2. Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées à <https://www.cpram.fr/particuliers/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La stratégie d'un fonds Article 8 promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers dans sa gestion mais n'intègre pas un objectif d'investissement responsable.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Pour une information complète sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer à la documentation légale de l'OPC : ➔ [DIC](#)
➔ [Prospectus](#)

QUELS SONT LES RISQUES ET LE POTENTIEL DE RETOUR A L'INVESTISSEUR ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque plus faible

Risque plus élevé

1

2

3

4

5

6

7

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : supérieure à 5 ans

RISQUES : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Invest.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document contient des informations sur CPR Invest – Climate Action. Les informations contenues dans ce document sont en date du 30/06/2024, sauf indication contraire.

La société de gestion du fonds est CPR Asset Management (CPRAM) dont le siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Il s'agit d'une communication promotionnelle. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, ne constitue pas une recommandation, une analyse financière ou un conseil, ni une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de l'OPC dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou invitation serait illégale. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis ou dans l'un de leurs territoires ou possessions soumis à leur juridiction, à ou pour le bénéfice de toute personne américaine (telle que définie dans le prospectus de l'OPC). Les OPC n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts des fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où il est autorisé et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui nécessiteraient l'enregistrement de CPRAM ou de ses filiales dans ces pays.

L'investissement comporte des risques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans l'OPC peuvent varier à la hausse ou à la baisse et peuvent entraîner la perte du montant initialement investi. Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant de prendre une décision d'investissement, afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son adéquation. Il incombe aux investisseurs de lire les documents juridiques en vigueur, en particulier le prospectus actuel de l'OPC. Les souscriptions dans l'OPC ne seront acceptées que sur la base de son dernier prospectus disponible en français ou dans la langue locale d'enregistrement dans l'UE, et/ou du DIC (disponible dans la langue locale dans les pays d'enregistrement de l'UE) qui, avec les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion de l'OPC, ou à l'adresse www.cpram.com.

Veuillez noter que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif dans un État membre de l'UE pour lequel elle a effectué une notification. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/footer/informations-reglementaires>. Des clarifications sur la réglementation de la distribution des fonds transfrontaliers (Cross-Border Fund Distribution Regulation) sont téléchargeables en anglais à l'adresse <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/d88c0cfa-ccfd-4193-a77b-8a805114df0e>.

Ces informations sont basées sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. CPRAM décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. CPRAM ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document. Les informations contenues ne doivent pas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable de CPRAM.

Date de publication : 15/10/2024. - Doc ID : 3648808
Photographies ©Shutterstock/iStock

